

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2025-36

Nombres de conseillers : 11

Présents : 7

Absents : 4

Le 5 décembre deux mille vingt-cinq (05/12/ 2025)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LAVILLE Marie-Noëlle, Maire.

Présents : Ms DEL GRANDE Stéphane – JAMMES Patrick - ARTO Jean

Mmes - JEANTET LONG Sophie - LAVILLE Marie-Noëlle - PALIX Fabienne - SAIMMAIME Isabelle

Absent(s) excusé(s) Mmes FRANÇOIS Johanna – GUILHON Sylvie - M PASERO Fabien

Absent(s) : GUILHON Jérémie.

Pouvoirs : Fabien PASERO donne pouvoir à Jean ARTO - Mmes FRANÇOIS Johanna donne pouvoir à Mme SAIMMAIME Isabelle – GUILHON Sylvie donne pouvoir à JEANTET LONG Sophie

Convocation expédiée le : 27 novembre 2025

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : ACTUALISATION ORDRE DE SERVICE BETEBAT POUR LE PRESBYTERE

Madame la Maire expose,

Dans le cadre de l'avenant à la convention d'attribuant une subvention fond vert pour le presbytère, il convient de réévaluer la prestation de l'entreprise BETEBAT pour l'accompagnement à cette réalisation.

L'Ordre de service d'un montant de 13 300 € HT et 15 960 € TTC selon le devis reçu.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 10 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

- APPROUVE l'ordre de service à BETEBAT d'un montant de 13 300 € HT et 15 960 € TTC

- DONNE POUVOIR au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

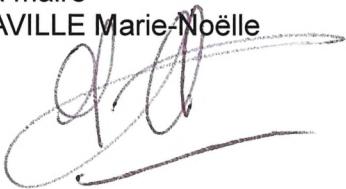
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle




La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle

